N°2017-BCA-80

- Membres théoriques :

- Membres en exercice : 5

- Membres présents : 5

- Votants :

# BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES ET AUTORISATIONS A RECOURIR A DES TRANSFORMATIONS DE POSTES BUDGETAIRES

Le 09 novembre 2017, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 octobre 2017, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

#### **ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1er Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2ème Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3ème Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

### I - Création et suppression de postes

• Création temporaire : néant

• Création permanente : néant

• Suppression: néant

### II - Ajustement des emplois budgétaires

## a) au sein de la filière sapeur-pompier

- 1 poste de lieutenant de 1ère classe transformé en poste de lieutenant hors classe ;

### III – Postes vacants susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels

En l'absence de candidats titulaires répondant au profil recherché, le poste suivant pourra être tenu par un agent contractuel recruté sur la base de l'article 3-2 ou de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- Adjoint au chef de service exploitation et production, ingénieur au sein du groupement des systèmes d'informations ;
- Acheteur, rédacteur au sein du groupement finances et commande publique ;

Dans le cadre d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité relatif à l'organisation du concours de sergent, les postes suivants seront tenus par des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale :

- 3 assistants administratifs « cellule concours », adjoints administratifs au sein de la cellule concours ;

\* \* \*

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER

EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				PREVI	SIONNEL POSTE 01/11/201	ECART	
		BCA du 04/10/17	Création de poste	Suppression de poste	BCA du 09/11/17	Titulaires	Contractuels	Effectif total	POURVUS / BUDGETAIRES
Directeur départemental	Colonel hors classe	1		10	1	1	0	1	0
Directeur départemental adjoint	Colonel hors classe	1			1	1	0	1	0
EMPLOIS FONCTIONNELS		2	0	0	2	2	0	2	0
A1	Contrôleur général	0			0	0	0	D	0
	Colonel hors classe	0			0	0	0	0	D
	Colonel	0			0	0	0	0	0
	Lieutenant Colonel	10			10	10	0	10	0
A2	Commandant	23			23	23	0	23	0
	Capitaine	33			33	32	0	32	-1
B1	Lieutenant hors classe	4	1		5	5	0	5	0
B2	Lieutenant 1ère classe	37		1	36	25	0	32	-4
B3	Lieutenant 2ème classe	30			30	26	0	26	-4
C1	Adjudants	185			185	182	0	182	-3
	Sergents	188			188	196	0	186	-2
	Caporal-chef	72			72	68	0	68	-4
C2	Caporal	312			312	304	D	304	-B
C3	Sapeur	2			2	2	0	2	0
FILIERE SPP hors SSSM		896	1	7 1 7	896	870	0	870	-26
A1	Médecin de classe	1			1	1	0	1	0
	exceptionnelle Médecin hors classe	2			2	1	1	2	0
	Médecin de classe normale	0			0	0	0	a	0
	Pharmacien de classe normale	2			2	2	0	2	0
А	Cadre de santé de 2ème classe	1			1	1	0	1	0
A	Infirmier hors classe	1			1	1	D	1	0
A	Infirmier de classe supérieure	3			3	3	0	3	0
A	Infirmier de classe	0			0	0	0	0	0
FILIERE SSSM	1301113013	10	0	0	10	9	1	10	0
A1	Directeurs Territoriaux	1			1	0	1	1	0
A2	Attachés Territoriaux	15			15	9	3	12	-3
В	Rédacteurs Territoriaux	39			39	29	8	37	-2
С	Adjoints Administratifs	97			97	93	1	94	-3
FILIERE ADMINISTRATIVE		152	0	0	152	131	13	144	-8
В	Assistant socio- éducatif principal	1	XIII.	1 - 1 -	1	1	0	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	THE PERSON NAMED IN	1	0	0	(2)1	1	0	1	0
A	Ingénieurs territoriaux	10		VIII III	10	5	4	0	-1
В	Techniciens territoriaux	27	THE RES		27	21	5	26	-1
C1	Agents de Maîtrise	27		18/11	27	24	3	27	0
C2	Adjoints Techniques*	42			42	37	2	39	-3
FILIERE TECHNIQUE	- CH. 12	106	0	0	106	87	14	101	-5
TOTAUX		1167	1	1	1167	1100	28	1128	-39
Emplois temporaires	Caporal	8	10085		8	0	0	0	-8
	Capitaine	3			1	.1	0	(a)	0
				0	9	1	0.0	1 3	-

Afficial professional and the second	nombre
contractuels	3
Engagés de service divique	0
Apprenti	2
Emplois d'avenir	3
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	0
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	1
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE	4

<sup>&</sup>quot; effectif non permanent ( remplacement maladie, surcroit d'activité, maternité....)

29102017 1ER MONEMBRE 2017